

Suite donnée après pret relais non remboursé

Par maz43, le 02/04/2008 à 11:21

bonjour,

un pret relais est remboursable au bout de deux ans maximum par la vente d'une maison. qu'en est-il si la maison qui devait servir à rembourser ce pret relais n'est pas vendue dans ce délai de deux ans ?

je ne trouve rien sur mon contrat qui m'explique ce que devient ce pret après deux ans , merci pour vos réponses !